

Mensuration officielle 3

Domaine	Ingénierie et Architecture
Filière	Géomatique
Orientation	Géomatique et gestion du territoire (GGT)
Mode de formation	Plein temps

Informations générales

Nom	: Mensuration officielle 3
Identifiant	: MensOff3
Année académique	: 2020-2021
Responsable	: Yves Deillon
Charge de travail	: 45 heures d'études
Périodes encadrées	: 24 (= 18 heures)

Trimestre	E1	T1..T4	E2	T5..T8	E3	T9	T10	T11	T12
Cours									24

Connaissances préalables recommandées

L'étudiant-e doit connaître et savoir utiliser les notions suivantes :

- connaissances de base et traitements de la mensuration officielle ;
- topométrie, instrumentation, photogrammétrie ;
- mathématiques, méthodes d'estimation, calcul de compensation ;
- systèmes d'information géographique ;
- principaux éléments de droit public liés au développement territorial et droit foncier.

Objectifs

A l'issue de cette unité d'enseignement, l'étudiant-e sera capable de :

- Comprendre et décrire la problématique des cadastres souterrains et des observatoires des politiques publiques
- Comprendre et expliquer en détail le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière et sa portée dans les actions de développement territorial
- Décrire les éléments techniques, organisationnels et financiers essentiels de l'introduction de la 3D, des parts de propriété par étages et des servitudes avec assiettes géométriques dans la mensuration officielle selon la stratégie fédérale 2020 - 2023
- Décrire les principes de base de l'estimation immobilière et les différentes méthodes et valeurs d'estimation
- Savoir expliquer la notion de métadonnées ainsi que les bases légales et normes y relatives
- Présenter des exemples concrets de mandats de mensuration officielle et connexes à la mensuration officielle
- Expliquer les grandes lignes de la gestion administratives et financières d'un bureau d'ingénieurs-géomètres ainsi que les différents contrôles nécessaires à appliquer aux mandats

Contenu et formes d'enseignement

Répartition des périodes indiquée à titre informatif.

Cours: 24 périodes

- | | |
|---|---|
| - Cadastres souterrains et observatoires des politiques publiques | 3 |
| - Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière | 3 |
| - 3D, parts de propriété par étages et servitudes avec assiettes géométriques dans la mensuration officielle | 6 |
| - Introduction à l'estimation immobilière | 3 |
| - Métadonnées et leurs applications | 3 |
| - Mandats de mensuration officielle et connexes à la mensuration officielle | 3 |
| - Introduction à la gestion administrative et financières d'un bureau d'ingénieurs-géomètres et controlling des mandats | 3 |

Bibliographie

- Manuel de cours de mensuration officielle
- < <https://www.cadastre.ch/fr/manual-av/publication.html> >

Contrôle de connaissances

Cours : L'acquisition des matières de cet enseignement sera évaluée au fur et à mesure par des présentations et des travaux personnels tout au long de son déroulement.

Examen : L'atteinte de l'ensemble des objectifs de formation sera vérifiée lors d'un contrôle final oral d'une durée de 30 minutes.

Matériel autorisé :

- Information communiquée directement par l'enseignant.

Calcul de la note finale

Note finale = moyenne cours x 0.5 + moyenne examen x 0.5